

Paris, le 26 novembre 2010

Objet : taxe d'apprentissage 2010

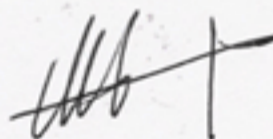
Chers étudiants et anciens étudiants des master MTI et TPI,

Je me permets en cette fin d'année, de solliciter votre aide afin d'assurer à votre diplôme le développement des moyens de promotion correspondant aux standards actuels des masters.

En effet, grâce à votre action auprès de vos proches, des entreprises dans lesquelles vous êtes employés ou avez obtenu des stages, vous pouvez obtenir le versement de la taxe d'apprentissage 2010 au profit de notre master Management de la Technologie et de l'Innovation (code à Dauphine 912EE02).

Je me tiens bien évidemment à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (michel.poix@dauphine.fr).

Très cordialement,



Michel Poix

P.J. pour information : Notice pratique de la taxe d'apprentissage 2010
Annonce de versement